

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Annecy

Fillière
Thorens-Glières - Sud

Règlement graphique

PLAN D : ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi
HMB
La Présidente,
Frédérique LARDET

ECHELLE	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025	Modification	Modification simplifiée
1:7 500		Révision	

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



Aspect des constructions

- Secteur D1a
- Secteur D2a
- Secteur D2b
- Secteur D3a
- Secteur D3b
- Secteur D4a
- Secteur D4b
- Secteur D5a
- Secteur D5b
- Secteur D6

Autres prescriptions

■ Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

□ Limites de zones

Bâti

■ bâti dur

■ bâti léger

Données d'information

■ Cours d'eau

